



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cités éducatives

Question au Gouvernement n° 2774

Texte de la question

CITÉS ÉDUCATIVES

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Charrière.

Mme Sylvie Charrière. Ma question s'adresse à M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement.

M. Fabien Di Filippo. Du mal-logement !

Mme Sylvie Charrière. J'y associe mon collègue Jean François Mbaye.

Comme l'a rappelé le Président de la République à Amiens, il est essentiel que la jeunesse puisse véritablement se saisir de son destin. Il est donc légitime que l'éducation soit au cœur de notre projet.

L'éducation doit favoriser l'apprentissage, l'insertion et l'émancipation. Cette bataille qui permettra à notre jeunesse de se tourner sereinement vers l'avenir, nous devons la conduire collectivement, à tous les niveaux, dans les ministères, dans les régions et dans les communes, avec tous les acteurs qui entourent les enfants – les parents, les enseignants, les éducateurs et les bénévoles.

Les inégalités de destin, nous le savons, sont plus prégnantes dans nos quartiers. Les statistiques relatives au chômage des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville nous le rappellent.

Le Gouvernement a donc lancé le dispositif des cités éducatives, afin de favoriser l'innovation et de nourrir l'intelligence collective grâce à des échanges de bonnes pratiques. Les cités éducatives nourrissent une ambition forte : rétablir l'égalité des chances en renforçant les dynamiques territoriales, ainsi que les liens entre l'école et le territoire, car le cadre scolaire ne peut compenser, à lui seul, un environnement familial et social défavorisé.

D'autres mesures ambitieuses et évolutions législatives adoptées par la majorité contribuent à cet objectif : le plan 1 000 premiers jours, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan mercredi, le développement des tiers-lieux, la formation obligatoire des jeunes âgés de 16 à 18 ans, le lancement du pass culture.

Il est essentiel de travailler sur tous les temps de vie de l'enfant – scolaire, périscolaire, extrascolaire –, de la naissance jusqu'à l'insertion, pour l'aider à développer les compétences qui lui seront essentielles et qui favoriseront son engagement, sa mobilité, son autonomie et sa citoyenneté.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour que les quatre-vingts cités éducatives disposent des moyens de leur ambition ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre chargé de la ville et du logement.

M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement. Vous avez raison, madame Charrière : l'éducation est la clé ; elle est au cœur de la promesse républicaine qui veut que tout individu puisse s'émanciper par soi-même, accéder à un travail et, en définitive, choisir son propre destin.

L'éducation doit être le pilier de toute l'action que nous menons. C'est précisément ce que fait le Gouvernement et ce que fait ici la majorité présidentielle : nous mettons l'éducation et le travail au centre de toutes nos politiques publiques.

M. Thibault Bazin. Et les autres députés ? Nous ne sommes rien ?

M. Julien Denormandie, ministre . Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,...

M. Pierre Cordier. Il faut redéfinir les critères de cette politique !

M. Julien Denormandie, ministrenotre action doit effectivement être plus forte encore, notamment grâce à la politique d'équité que nous menons avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer. L'enjeu des cités éducatives est précisément l'excellence dans l'éducation. Celle-ci doit non pas être réservée à quelques-uns, mais offerte à tous les enfants de la République qui vivent dans ces quartiers.

J'aimerais rappeler cette très belle phrase de Paul Valéry : « L'enseignement ne se limite pas à l'école. » L'éducation ne s'arrête pas, en effet, aux frontières du collège. C'est aussi le sport, la musique, les relations avec les parents et avec tous les acteurs associatifs qui, au jour le jour, œuvrent pour améliorer le quotidien de tous les enfants de la République.

M. Thibault Bazin. Vous avez maltraité ces associations !

M. Julien Denormandie, ministre . Tel est le projet politique des cités éducatives.

Nous allons donc créer quatre-vingts cités éducatives, partout en France, dans les territoires qui en ont le plus besoin. La majorité a adopté des crédits de 100 millions d'euros pour accompagner ce dispositif sur trois ans. Près de 300 000 enfants de la République seront ainsi accompagnés, du matin jusqu'au soir, par les associations, par les écoles, par les proviseurs et par les parents, dans l'accomplissement de leur propre destin.

M. Thibault Bazin. Et les autres enfants ?

M. Julien Denormandie, ministre . Il s'agit d'un dispositif essentiel, au cœur de la politique de réussite républicaine que nous menons. Je vous remercie donc vivement de toute votre action en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Mme Géraldine Bannier applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Charrière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2774

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2020](#)